

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 8 août 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 8 du mois d'août à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 2 août 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE.

ABSENTS EXCUSES

Nadine DESMARAIS procuration à Anne DUNAN
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Anne Laure Jean Baptiste
Laura LAVILANIE
Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Anne DUNAN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 juillet 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **25 juillet 2023** est approuvé à l'unanimité.

GESTION DE LA CIRCULATION DANS LE VILLAGE

(72-2023)

Monsieur le Maire présente l'état actuel de la circulation des véhicules dans le village, en particulier au centre du bourg et rappelle les réflexions et décisions du conseil municipal quant à la stratégie communale d'attractivité touristique.

Après une étude réalisée par David MARTIN, directeur du bureau d'études Ted Conseil, sur un repositionnement touristique du village, le conseil municipal avait décidé par délibération n°111-2022 du 6 décembre 2022, des axes stratégiques à mener (patrimoine, culture, eau, vélo et Plus Beaux Villages de France). C'est dans ce contexte qu'une étude a été confiée à Mr Colonel afin de préparer le dossier de candidature pour l'obtention du label Plus Beaux Villages de France.

D'autres actions ont été et sont menées pour suivre la stratégie établie.

La saison estivale 2023 a vu la mise en place par arrêté municipal d'un sens unique sur la rue principale et sur la Route de Luchon. La réception (en date du 30/07/2023) d'un courrier de certains commerçants adressé au Maire et au conseil municipal a provoqué l'analyse de ce dossier lors de cette séance.

Après débat, les membres présents et représentés du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De préparer une réunion publique de mi-mandat qui aura lieu début octobre,
- De mettre en place un sens unique de la Place des deux Nestes à la Place de la Mairie jusqu'au 31 août 2023,
- De mettre en double sens de circulation de la Place de la Mairie jusqu'au carrefour avec la D919 (bretelle du Louron) jusqu'au 31 août 2023.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA COURSE DES CONTREBANDIERS **(73-2023)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°11-2022 du 24 février 2022 dans laquelle le conseil municipal adhère à la construction de la « course des contrebandiers » et approuvait la participation financière de 2 000€.

Il n'avait pas été précisé que la participation était attribuée à l'association Luchon Louron Cyclisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la participation financière pour la course des contrebandiers de 2 000€ au profit de l'association Luchon Louron Cyclisme.

DEMANDES DE L'ASSOCIATION AURE PETANQUE **(74-2023)**

Monsieur le Maire présente les demandes de l'association Pétanque Aure Louron.

- Demande de subvention pour l'école de pétanque :

Sous réserve de la création de cette école de pétanque et de l'adhésion de l'école primaire d'Arreau à ce projet, le conseil municipal souhaite apporter une aide financière de 400€ pour la première année. Celle-ci sera réétudiée après une année de fonctionnement.

- Travaux d'extension au Nord du terrain de pétanque au Pré Commun :

Le conseil municipal décide de faire chiffrer ces travaux afin de prendre une décision sur ce dossier.

- Convention globale entre la Mairie et l'association Pétanque Aure Louron :

La convention sera approuvée dès lors que les deux points ci-dessus seront intégrés à celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver la participation financière de 400€ la première année pour l'association Pétanque Aure Louron dans le cadre de la création d'une école de pétanque,
- De faire faire un chiffrage pour les travaux d'extension au Nord du terrain de pétanque au Pré Commun,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

POSSIBILITE DE RELOGEMENT DE LA TRESORERIE

La trésorerie d'Aure Louron n'existera plus au 1^{er} septembre 2023. Dans ce contexte, le nombre de salariés diminuant, les locaux actuels apparaissent surdimensionnés.

La commune d'Arreau envisage de reloger les services restants au 2^{ème} étage du Château des Nestes, sous réserve d'une bonne adéquation des besoins exprimés par la DDGFIP.

Une visite des locaux sera proposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H.

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau